

L'INSTITUT FRANCAIS DU TOURISME

Choisir de soutenir l'IFT, c'est contribuer à l'amélioration de la performance touristique de la France.

L'arrêté du 30 décembre 2019 publié au Journal Officiel n°0004 du 5 janvier 2020 a autorisé l'IFT à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Votre aide est essentielle !



Versez les 13% du
solde de votre taxe
d'apprentissage à l'IFT

Nous contacter :

Institut Français du Tourisme
15 avenue Carnot - 75017 Paris
Courriel :

institutfrancaistourisme@gmail.com

<http://institut-francais-du-tourisme.com/>

Contribuez au
développement de la
plateforme numérique pour
la valorisation et
l'attractivité des métiers et
des emplois du Tourisme

Avec le soutien des acteurs du tourisme :



IFT



La plateforme numérique pour la valorisation et l'attractivité des métiers et des emplois du tourisme : un projet soutenu par le Gouvernement



Conseil interministériel du tourisme du 17 mai 2019 :

« Pour diversifier les parcours dans le tourisme et permettre des trajectoires plus durables dans le secteur du tourisme, les professionnels s'engagent à mettre en place une plateforme des métiers et d'orientation... »

« ...Financée par le secteur privé dans le cadre d'une association de moyens portée par l'Institut Français du Tourisme. »

Nous avons besoin de vous !

3 bonnes raisons de verser sa taxe d'apprentissage à l'Institut Français du Tourisme :

- 1 Promouvoir l'emploi au sein de la filière Tourisme
- 2 Accompagner sa digitalisation
- 3 Améliorer la compétitivité du tourisme français

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage 2022 à l'IFT

Les dispositifs en vigueur 2022

La réforme de la « Loi Avenir » a modifié les modalités de versement de la taxe d'apprentissage.

La somme de votre Taxe d'Apprentissage (0,68% de votre masse salariale) est divisée en 2 parties :

- 87% destiné au financement de l'apprentissage et versé à l'OPCO
- **13% vers l'organisme de votre choix**

Les 13% sont à régler par chèque ou virement bancaire **avant le 31 mai 2022**. Un reçu libératoire vous sera délivré.

